

**Arrêté du 23 décembre 2015 fixant le montant de la dotation des régimes obligatoires d'assurance maladie au Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière pour l'année 2015**

23/12/2015

Cet arrêté fixe le montant de la dotation des régimes obligatoires d'assurance maladie à 22 410 000 euros pour l'année 2015.